



ACTUALITES SOCIALES

AVRIL 2020

CRISE SANITAIRE

Depuis quelques jours voire quelques semaines dans le monde, nous vivons une crise sans précédent. Chaque jour, chaque heure, de nouvelles informations tombent de part et d'autre, alors si vous souhaitez suivre l'actualité, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site que nous essayons d'alimenter régulièrement:

<http://cftc-covea-france.fr/>

ou par nos post en quasi temps réel sur Facebook :

<https://www.facebook.com/syndicat.cftcgmf.5>

TELETRAVAIL ET CONFINEMENT

Quasi toutes les populations des différentes Directions de COVEA sont en télétravail aujourd'hui. De multitudes de questions et de demandes nous sont remontées chaque jour, le télétravail actuel déroge aux obligations de l'accord du fait de l'urgence.

Lors des négociations sur le télétravail, la CFTC estimait que tous les salariés COVEA pouvaient être éligibles au télétravail, les malheureux événements que nous vivons nous donnent raison. Nous demanderons l'évolution de notre accord télétravail dès que la situation le permettra.

TEMPORAIRES VACANCES/TRAVAIL SAISONNIER

Pour postuler, les candidatures doivent parvenir à la RH avant la mi-avril 2020.

Un CV et une lettre de motivation précisant les disponibilités sont à adresser par courriel à : temporairesvacances.gmf@covea.fr / temporairesvacances.mma@covea.fr

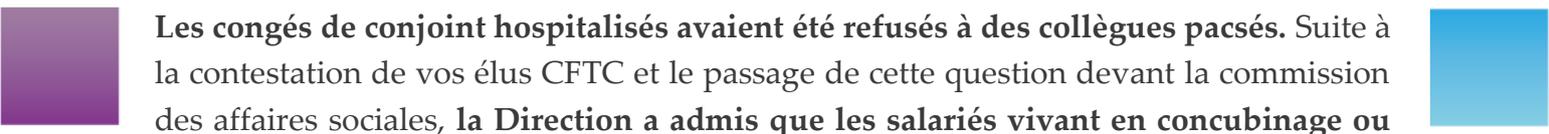
Pour FIDELIA : <https://www.fidelia-assistance.fr/emploi/postulez.jsp>



NEGOCIATIONS A VENIR

Seuls les accords relatifs à l'intéressement, la participation et les abondements seront soumis à la négociation lors de ce deuxième trimestre 2020. Ces accords étant arrivés au bout de leur validité, il est indispensable de renouveler un accord d'intéressement et participation avant le 30 juin.

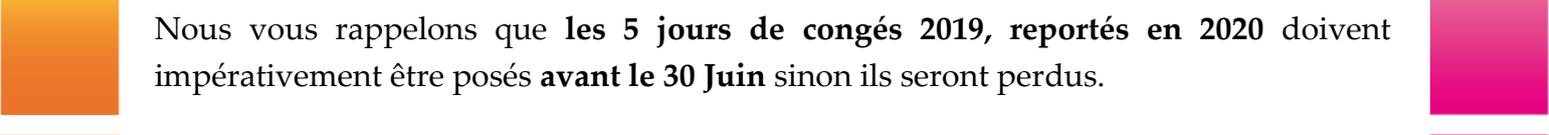
LE PACS REPREND DE LA COULEUR



Les congés de conjoint hospitalisés avaient été refusés à des collègues pacsés. Suite à la contestation de vos élus CFTC et le passage de cette question devant la commission des affaires sociales, la Direction a admis que les salariés vivant en concubinage ou pacsés pouvaient bénéficier de ces 5 jours par an.

A noter également que le projet de réforme des retraites a été modifié par le gouvernement, et ouvre ainsi la pension de réversion aux couples pacsés.

CONGES REPORTEES



Nous vous rappelons que les 5 jours de congés 2019, reportés en 2020 doivent impérativement être posés avant le 30 Juin sinon ils seront perdus.

LA CFTC RELANCE LES CONTENTIEUX



Les heures supplémentaires 2019 n'ont toujours pas été réglées correctement pour des dizaines d'entre vous. Les sujets de désaccord comme le recalcul des congés 2018 GMF, la confusion du SMA et du RMA, les temps de déplacement devant être qualifiés de temps de travail, ont été relancés vers la DRH.

La CFTC envisage de donner suite à ces contentieux malgré la crise sanitaire car les réponses n'ont que trop tardé....

DIF TRANSFERE SUR VOTRE CPF



La limite étant fixée au 31 Décembre 2020, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site pour vérifier que votre Compte Professionnel de Formation est bien alimenté par vos heures DIF pour ne pas perdre ce crédit de formation qui vous appartient.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

sectioncftccovea@gmail.com
contact@cftc-covea-france.fr

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**

